

CTE - 37 M
C.P. - VEHICULES
HORS ROUTE

**COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE**

Mémoire présenté par la
Conférence régionale des élus
de l'Abitibi-Témiscamingue

9 MARS 2006

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE L'ORGANISME	4
MISE EN SITUATION	4
Valeurs et principes	5
OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES	6
La démarche	6
La concertation régionale	6
<i>Mandat des tables de concertation</i>	7
<i>Membres</i>	7
<i>Coordination</i>	8
<i>Comité consultatif</i>	8
Le financement des réseaux interrégionaux	8
<i>Programmes de financement</i>	8
<i>Admissibilité des projets</i>	9
<i>Système de péréquation</i>	9
La pérennité des sentiers	10
Le resserrement des règles	10
<i>Santé publique et environnement</i>	10
<i>Sécurité</i>	11
<i>Location des VRR</i>	11
<i>Enprises ferroviaires désaffectées</i>	11
<i>Compétence fédérale</i>	11
La surveillance des sentiers	11
La sensibilisation	12
CONCLUSION	13

INTRODUCTION

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue suit et participe à la démarche de consultation publique sur les véhicules hors route entreprise par le gouvernement depuis le tout début, car elle est très intéressée à développer un modèle de pratique de quad et de motoneige responsable et harmonisée avec les autres utilisateurs sur le territoire et dans le respect de l'environnement.

Ayant organisé une tournée de consultation à travers les cinq MRC sur le sujet en mai dernier, nous avons pu constater à quel point les gens se sentent interpellés par cette activité qui touche plusieurs sphères de leur vie : loisir, travail, environnement, milieu social, qualité de vie, etc.

Après le passage de la ministre déléguée aux Transports, Mme Julie Boulet, en juin dernier, nous avons décidé d'aller de l'avant en créant le *Comité des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue*. Ce comité travaille actuellement à l'ébauche d'un *Plan stratégique des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue*. Ce plan servira d'outil à la prise de décision auprès des instances régionales.

C'est pourquoi la démarche d'aujourd'hui s'inscrit favorablement dans le cours de nos actions. C'est avec l'aide du *Comité des sentiers récréatifs* que nous avons évalué les propositions pour apporter des commentaires constructifs sur le document d'orientation.

Ainsi donc, voici les commentaires après étude des propositions.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue est l'instance régionale de concertation créée par le gouvernement du Québec. Composée des préfets des municipalités régionales de comté, des maires des principales municipalités et de représentants des milieux de l'éducation, de la culture, de l'économie et de la recherche, cette structure est venue succéder au Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, aux membres de la Conférence régionale viennent se greffer une centaine de leaders et d'organismes de tous les secteurs d'activités. La Conférence régionale constitue donc un interlocuteur de choix pour le gouvernement puisqu'il est en mesure de se prononcer sur des sujets touchant l'ensemble de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

Mission :

Dans le respect des valeurs de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, et en concertation avec ses partenaires, la Conférence régionale voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'épanouissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

MISE EN SITUATION

Sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, l'utilisation de véhicules motorisés hors route est fort répandue. Des réseaux de sentiers se sont développés pour la motoneige, tandis que le quad connaît une expansion et une popularité grandissantes. Les MRC sont dans le cœur du processus de développement de sentiers. Par leur travail de planification d'aménagement du territoire et par l'utilisation des Volets II, les aménagistes sont des acteurs essentiels au développement de sentiers en concertation avec le milieu.

En parallèle, les activités de plein air deviennent de plus en plus populaires et les utilisateurs réclament aussi leur zone de terrain de jeu et les moyens financiers de réaliser leurs projets. De plus, les gouvernements et les divers organismes encouragent de plus en plus le loisir actif pour l'amélioration de l'état de santé de la population.

Souhaitant coordonner les différentes activités de loisir et harmoniser les usages sur le territoire, un comité consultatif présidé par la CRÉ s'est formé. Ce dernier est composé d'intervenants concernés par la planification des sentiers récréatifs : les aménagistes des MRC, Tourisme Abitibi-Témiscamingue, Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue, le MRN - Secteur Territoire, Secteur Faune et Secteur Forêt, le MDDEP ainsi que le MELS.

Le *Comité des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue* s'est donné comme mission de contribuer à la construction d'une belle société de loisir, dans un environnement sain, pouvant répondre aux besoins des différents utilisateurs composant la collectivité, par le respect et la protection de l'environnement et par une planification structurée, globale et rationnelle des sentiers récréatifs. Le Comité a également pour mission de travailler à

doter la région de l'Abitibi-Témiscamingue d'une vision commune grâce à l'élaboration d'un *Plan stratégique des sentiers récréatifs en Abitibi-Témiscamingue*.

Entre autres objectifs, les organismes présents à ce comité avaient le souci de coordonner le développement et de consolider les sentiers déjà existants. Les MRC désiraient étudier les possibilités d'interconnecter leurs sentiers et appuyer les clubs sur leurs territoires respectifs en encadrant le développement ou la consolidation des sentiers par une planification concertée.

Enfin, le *Plan stratégique des sentiers récréatifs* servira d'outil à la prise de décision à l'intérieur des MRC, municipalités ou autres organismes. Ce document aura comme utilité d'établir nos valeurs communes, nos principes ainsi que notre vision du développement des sentiers récréatifs en région dans le respect de la variété des utilisateurs et de la capacité de support des écosystèmes.

En Abitibi-Témiscamingue, les valeurs et principes suivants ont été reconnus comme essentiels. Ces derniers doivent être pris en considération dans la prise de décision en matière de sentiers récréatifs et de VHR. Le travail de concertation est à la base de cette réflexion.

VALEURS ET PRINCIPES

SOCIAL	ENVIRONNEMENT	ÉCONOMIQUE
1. Revitalisation des milieux ruraux 2. Respect des intervenants et organismes concernés 3. Diversification des formes de loisirs 4. Population en santé : favoriser le loisir actif 5. Sécurité : signalisation permanente et standard 6. Respect de la communauté locale 7. Cohabitation entre les différents utilisateurs 8. Continuité des organismes : suivi historique des dossiers; diffusion de l'information, etc. 9. Récréotourisme : qualité de vie des habitants 10. Développement d'un sentiment d'appartenance au milieu, enracinement et attachement accru	1. Respect de l'environnement 2. Éviter la fragmentation des écosystèmes 3. Valoriser ce qui existe déjà (infrastructures) et favoriser l'utilisation de sentiers reconnus pour limiter les impacts (exemple : chemins forestiers) 4. Stabiliser, consolider et rationaliser les sentiers existants 5. Valorisation des paysages 6. Protéger les zones sensibles (flore, faune, zones humides, etc.) selon le type d'activité 7. Accessibilité des sites différenciée selon le type d'activité	1. Dynamiser les pôles d'attractions 2. Diversification économique 3. Qualité de l'expérience récréotouristique 4. Maximiser le potentiel 5. Recherche de beaux paysages 6. S'assurer de la viabilité économique des projets 7. Qualité de l'entretien des sentiers 8. Interconnexion des MRC, régions, provinces...

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Le document d'orientation sur les véhicules hors route démontre une réelle volonté du gouvernement d'harmoniser les usages en considérant les divers besoins des utilisateurs. Dans les pistes de solution proposées, on retrouve le souci de respecter les réalités socio-économiques des régions ainsi que les objectifs du développement durable.

Dans l'ensemble, le document présenté prouve bien l'écoute du gouvernement lors des consultations publiques, car il a prit en considération plusieurs des préoccupations et des recommandations soumises.

Afin de bien analyser les propositions, nous avons réuni un comité de consultation composé de partenaires sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Voici donc les observations et commentaires apportés.

LA DÉMARCHÉ

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît le mérite du gouvernement ainsi que de la ministre déléguée aux Transports qui ont eu le courage et la volonté politique d'entreprendre la démarche en cours. Le soin démontré de consulter tous les groupes d'intérêts dans leur propre milieu prouve la détermination du gouvernement de trouver des solutions à long terme en concertation avec les régions. La grande écoute de la ministre, le profond respect et le soin de bien expliquer les choses ont su rassurer et mettre en confiance les gens. C'est tout à l'honneur de la ministre de n'avoir pas reculé devant cette affaire complexe qui vient très vite chercher les cordes sensibles des personnes touchées.

LA CONCERTATION RÉGIONALE

Le développement et la planification des réseaux de sentiers ne doit pas être l'affaire que des clubs. On leur a remis trop longtemps cette responsabilité sur les épaules. Pourtant, plusieurs autres intervenants, conscients de différents facteurs à plusieurs échelles, entrent en ligne de compte dans l'aménagement du territoire. Les aménagistes, entre autres, peuvent veiller à une meilleure planification en considérant les normes et les règlements à respecter, la cohabitation de divers usagers, l'environnement, etc.

La décision de mettre en place des tables de concertation dans chacune des régions pour le développement d'un réseau interrégional pour le quad et la motoneige réjouit donc la Conférence régionale qui prêche les vertus de la concertation depuis le tout début. La concertation prend du temps, mais elle est payante à long terme. Elle engage les parties dans une démarche pour trouver des solutions gagnant-gagnant.

Mandat des tables de concertation

Certaines questions inquiètent la Conférence régionale sur la réalisation du mandat des tables de concertation. Premièrement, comment arriveront-elles à obtenir des droits de passage à plus long terme ou sur une base permanente ? Ou alors, comment éviter la circulation hors sentier en milieu agricole ? Il faudrait des mesures plus robustes pour que les tables aient les moyens et les outils à leur disposition afin d'assurer l'aménagement en terres privées et publiques. Il faut réaliser que ce mandat est lourd pour une simple table de concertation.

Deuxièmement, le mandat des tables de déterminer les sentiers squelettes prévoit un processus de rationalisation. Ainsi, on viendrait couper un certain pourcentage dans le réseau existant. Même si nous convenons que l'exercice de rationalisation s'avère nécessaire, il ne faut pas oublier que les caractéristiques climatiques propres à l'Abitibi-Témiscamingue en font une des régions les plus visitées par les touristes à cause de la qualité et de la durée de l'enneigement. Le réseau de sentiers de motoneige est notre seul produit d'appel touristique qui se distingue au niveau mondial et il est primordial de le conserver comme tel.

Troisièmement, la planification des réseaux prendra en considération le développement économique, l'environnement, la cohérence du réseau, les secteurs résidentiels, etc. Il existe déjà des tables et des comités qui effectuent ce travail. Il faut partir de la base existante dans les milieux. Les tables de gestion intégrée des ressources (GIR), par exemple, remplissent déjà ce rôle en partie. Aussi, les nouvelles Commissions forestières n'ont-elles pas reçu le mandat du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, de réaliser un *Plan régional de développement forestier* à l'intention de tous les usagers de la forêt ? On doit donc maximiser la démarche en utilisant les travaux existants, selon les réalités sur chacun des territoires, et éviter l'imposition d'une démarche « mur à mur ».

Enfin, la coordination de la table de concertation ne sera pas un travail aisé. Son principal mandat de déterminer le réseau intrarégional et interrégional de sentiers permanents ou semi-permanents pour les VHR soulèvera plusieurs difficultés. Il est risqué d'éveiller des guerres de clocher, car chacun voudra sa part du gâteau et se battra pour sauvegarder son propre sentier. Bref, l'exercice de rationalisation des sentiers, bien que nécessaire, sera également difficile. Les CRÉ se feront jeter le blâme dans leur propre milieu.

Membres

Dans la démarche proposée, rien n'oblige les membres visés à venir s'asseoir à la table de concertation. Comme les joueurs sont déjà présents à plusieurs tables et comités régionaux, il se pourrait que leurs agendas chargés les découragent de participer à tout autre nouvelle démarche de ce genre.

La Conférence régionale se demande donc quelles mesures inciteront les partenaires à participer ? Dans le même ordre d'idées, existera-t-il une mesure de nomination pour déterminer qui seront les représentants des citoyens, les instances locales et régionales, les entreprises forestières et touristiques, etc. ?

Coordination

Le mandat d'assurer la liaison entre les différents clubs de quad, les différents clubs de motoneige, les partenaires régionaux, les citoyens ainsi que les instances gouvernementales, est une tâche à temps plein qui justifie l'engagement d'une ressource supplémentaire dans les CRÉ. Cette dernière devra animer la table, organiser des tournées de consultations, rencontrer les responsables, effectuer des démarches auprès des ministères, etc. Nous avons du mal à comprendre pourquoi le gouvernement n'octroie que 20 000 \$ annuellement pour effectuer tout ce travail. Les coûts engendrés par l'engagement d'une ressource à temps plein, en plus de tous les frais de logistique, seront beaucoup plus élevés. Il sera en conséquence très difficile de remplir le mandat du gouvernement dans ces conditions.

Comité consultatif

La création d'un comité consultatif à l'échelle du Québec soulève certaines craintes. D'une part, aucun représentant des régions n'y est nommé. Est-ce que les coordonnateurs des tables de concertation régionale ou autres représentants y seront présents? Les risques de ne pas assurer une cohérence entre les travaux de la table régionale et du comité consultatif, ou alors de se voir imposer une façon de faire les choses à la verticale, sont élevés.

D'autre part, contrairement à ailleurs au Québec, les liens vers les autres régions limitrophes ne seront pas faciles à développer et à maintenir en Abitibi-Témiscamingue. Les distances qui nous séparent des régions voisines sont très grandes. Est-ce que le comité consultatif aura autorité d'arbitrer pour obliger les autres régions à faire leur part dans l'entretien jusqu'à la frontière de l'Abitibi-Témiscamingue pour rejoindre nos sentiers? Chose certaine, le défi est plus important ici que dans le sud du Québec plus densément peuplé où se retrouvent plus de membres des clubs.

LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX INTERRÉGIONAUX

Programmes de financement

La Conférence régionale s'interroge à savoir quels programmes déjà existants serviront à financer la mise en place des réseaux interrégionaux et quels seront les montants accordés? Comme nous ne désirons pas que d'autres programmes soient pénalisés, il faudrait idéalement injecter de l'argent neuf. Nous demandons des précisions pour mieux comprendre à quoi s'engage les CRÉ.

De plus, le document ne spécifie pas s'il y aura un quelconque programme gouvernemental pour veiller au financement de l'entretien du réseau squelette, hormis les montants prélevés en sus par la SAAQ. Nous pouvons donc comprendre que les clubs seront encore chargés de l'entretien du réseau interrégional.

Nous aurions plutôt abondé dans le sens d'un réseau de sentiers interrégionaux sous la gouverne du ministère des Transports. Ce dernier aurait pu aller en sous-traitance pour veiller à l'entretien. Cela nous aurait évité des problèmes fâcheux que nous connaissons aujourd'hui en assurant une stabilité et un sérieux nécessaires à l'offre de service touristique pour maximiser les retombées économiques en région.

En dernier lieu, le programme de financement de l'entretien du réseau squelette est-il applicable à partir de 2009 seulement ? Étant donné que le travail est déjà amorcé dans notre région, il y a de fortes chances pour que les réseaux soient identifiés avant mai 2009. C'est pourquoi nous aimerions savoir à partir de quelle date nous pourrions devenir éligibles.

Admissibilité des projets

Sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, beaucoup de travail se réalise en concertation pour déterminer les critères d'admissibilité d'un projet de sentier selon nos principes et valeurs de base, tel que vous l'avez constaté dans la première section de ce travail. Or, le document d'orientation fait mention de certains critères précis auxquels les projets devront répondre. Notre question va en ce sens : qui déterminera les critères selon lesquels les projets seront admissibles ou non ? Si les tables de concertation reçoivent ce mandat, comme la Conférence régionale croit qu'il est juste, comment le ministère s'assurera-t-il de l'uniformité du réseau interrégional ? Nous suggérons subséquemment de pouvoir moduler les critères selon les régions, en fonction de nos valeurs et principes, tout en respectant une grille d'analyse plus générale du ministère.

Système de péréquation

La ministre a reçu maintes fois la suggestion de réviser le système de péréquation des fédérations lors de sa tournée des régions. Il y a certes un besoin d'apporter une plus grande équité entre les régions afin de redonner tout son sens au terme de « péréquation ». D'autres critères doivent être amenés à l'intérieur du calcul pour que les régions puissent y trouver leur compte. On doit en effet prendre en considération la fréquence de surfacage, le nombre de semaine d'enneigement, le coût exact de l'entretien au kilomètre dans chaque région ainsi que le nombre de kilomètres à entretenir. Ces différents critères parviendraient à combler le manque à gagner des clubs dans les régions périphériques où il y a une faible densité de population et une vaste étendue de territoire. Souvent, ces mêmes régions sont les plus fréquentées par les touristes en raison des meilleures conditions de neige et du nombre important de kilomètres de sentiers.

En dernier recours, nous pourrions décroisonner le *membership* à travers le Québec pour redistribuer selon les structures de coûts des régions.

Et puis, nous jugeons important que les fédérations rendent des comptes sur l'argent public dépensé. Il est difficile actuellement de voir où les sommes prélevées sur les licences sont dépensées et à quoi s'affaire les fédérations.

LA PÉRENNITÉ DES SENTIERS

Mis à part la loi n° 90 qui empêche les retours collectifs sur les réseaux interrégionaux, aucune mesure n'est proposée pour assurer la pérennité dans ce chapitre. Nous nous interrogeons sur les moyens dont disposeront les tables de concertation pour arriver à cette fin ?

Encore une fois, nous tenons à préciser que les 12 000 km de sentiers interrégionaux devraient être sous la responsabilité de Transport Québec, ou des fédérations, ou d'un quelconque mandataire provincial, pour assurer la stabilité et la pérennité des réseaux. Les clubs pourraient, s'ils le désirent, aller en soumission pour l'entretien.

Enfin, en contrepartie de la loi n° 90, il faudrait une instance pour recevoir les plaintes des citoyens et pour connaître les éventuels dérangements qui sortent de la sphère juridique. Peut-être faudrait-il songer à un mécanisme de rétroaction pour des cas extrêmes d'insatisfaction généralisée ? Bien que le bénéfice du plus grand nombre justifie des mesures comme la loi n° 90, il est possible que la situation soit renversée un jour. Il ne faut pas perdre de vue que la motoneige et le quad sont des loisirs et que leur utilité est relative dans l'ensemble des enjeux de société.

LE RESSERREMENT DES RÈGLES

Santé publique et environnement

La Conférence régionale et ses partenaires s'entendent sur le resserrement des règles proposé au chapitre 5 du document d'orientation. Cependant, certains points demandent des éclaircissements. Par exemple, la *Loi sur les compétences municipales* pour interdire la circulation des VHR sur les plans d'eau qui servent de réservoir d'eau potable touche-t-elle les zones humides et les terres inondables qui font parties du bassin d'eau ? Y aurait-il un moyen d'élargir le pouvoir des municipalités afin qu'elles puissent mieux protéger leurs ressources, notamment les eskers ici en région sous lesquels se retrouvent des réserves incroyables d'eau pure ?

De plus, nous craignons que l'évaluation du parc actuel des VHR ne fasse reculer le gouvernement dans son intention d'interdire la circulation des véhicules qui ne répondront pas aux normes en vigueur en 2007. Nous désirons nous assurer que le gouvernement fasse appliquer cette réglementation pour le bien-être de la population, la qualité de vie et la protection de l'environnement.

En ce qui a trait aux mesures d'urgence, nous sommes en accord avec l'intention de sensibiliser les municipalités. Il est de leur devoir de se doter d'un plan d'intervention et d'évacuation d'urgence en cas d'accident sur leur territoire. La santé et la sécurité de la population locale en est l'enjeu majeur. Mais, la santé et la sécurité est aussi une source de préoccupation lorsqu'il est question de développement d'une offre touristique structurée et encadrée.

Sécurité

La Conférence régionale est en accord avec toutes les mesures proposées concernant l'aspect « sécurité ». Pourvu cependant que la réglementation soit applicable dans la mesure où peu d'agents de la Sécurité du Québec circulent dans les sentiers.

Location des VHR

Nous approuvons la démarche du ministère du Tourisme pour mettre en place un programme de reconnaissance professionnelle adressé aux guides de motoneige. Cependant, nous croyons que l'adhésion volontaire est insuffisante, surtout lorsqu'il est question de la sécurité des touristes. Il faudrait rendre la formation de base sur la sécurité en motoneige obligatoire aux locateurs et guides de motoneige. Ces derniers pourraient ensuite offrir une courte formation de l'utilisation des VHR à leur clientèle.

Emprises ferroviaires désaffectées

Nous désirons appuyer la proposition de clarifier le pouvoir des MRC de changer les heures de circulation sur les anciennes emprises ferroviaires. En effet, pour des raisons de cohérence régionale et de rapidité dans les prises de décisions, nous recommandons d'accorder aux MRC ce mandat spécifique.

Compétence fédérale

Puisque certaines propositions apportées lors des consultations relèvent du fédéral, nous souhaitons encourager la démarche du gouvernement provincial entreprise auprès des autorités fédérales. En effet, il est essentiel, à notre avis, que certaines de ces propositions soient entendues : limiter la puissance des moteurs de VHR, les émissions sonores, ainsi que les rejets d'hydrocarbures.

LA SURVEILLANCE DES SENTIERS

D'après la tournée à travers les MRC effectuée avant le passage de la ministre déléguée aux Transports en région, les commentaires sont unanimes : il faut accorder plus de pouvoir aux agents de surveillance. C'est pourquoi nous sommes très heureux des mesures proposées, notamment pour émettre des contraventions. Nous croyons qu'ainsi, les agents auront une plus grande crédibilité auprès des utilisateurs et que, même leur travail s'en trouvera facilité. De plus, la patrouille spéciale d'agents de surveillance qui bénéficieront d'une formation spéciale est une très bonne initiative.

Il ne faut pas cependant complètement laisser les bénévoles à eux-mêmes. Bien outiller les agents de surveillance est une chose, mais il leur faut l'appui de la SQ de façon plus rapprochée. Certains agents de la SQ devraient être présents parfois pour voir ce qui se passe sur le terrain et comprendre la réalité des agents de surveillance.

LA SENSIBILISATION

Nous trouvons que l'initiative d'impliquer financièrement l'industrie manufacturière dans les campagnes de sensibilisation est une très bonne décision de la part du gouvernement. Il est juste que l'industrie porte sa part de responsabilité dans les enjeux de sécurité et d'environnement, pour une plus grande équité entre tous. Cela les encouragera même à produire leurs campagnes de publicité autrement afin de souligner les aspects « nature et évasion », « santé au grand air », « accès à l'environnement » au lieu de la vitesse et de la performance des engins à moteur. C'est une tendance à laquelle même les manufacturiers ne pourront échapper.

CONCLUSION

Les activités de la motoneige et du quad sont indispensables pour des régions comme la nôtre qui possèdent une économie basée sur les ressources naturelles. L'accès aux grands espaces est rendu possible grâce à ces engins et leur apport contribue au développement économique des régions.

Une démarche telle que celle entreprise par la ministre déléguée aux Transports est cependant essentielle pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les utilisateurs. Encore une fois, nous en saluons le courage et nous témoignons de toute notre reconnaissance pour la persévérance avec laquelle Mme Boulet a mené jusqu'au bout cette entreprise.

Nous sommes de ceux qui croient en la concertation régionale et en le pouvoir décisionnel accrue dans les régions. C'est pourquoi nous avons appuyé l'instauration des tables de concertation et d'une coordination régionale. Si la démarche continue de se développer en accord avec les façons de faire dans les régions, nous ne pouvons que nous réjouir.

L'Abitibi-Témiscamingue est une terre d'accueil pour les motoneigistes en raison de la qualité de la neige et de la durée de l'enneigement. Son réseau de sentier est parmi les plus beaux au monde. Des touristes de partout au Québec et d'ailleurs viennent le parcourir. C'est pourquoi nous désirons le soutenir et appuyer les clubs dans leur travail. Il faut que le gouvernement reconnaisse son statut particulier et évite d'appliquer des mesures « mur à mur ».

Pour les sentiers de quad, le réseau n'est pas encore très développé. Nous désirons éviter de reproduire les mêmes erreurs que par le passé avec la motoneige, et développer de manière rationnelle et respectueuse de l'environnement, des sentiers pour les besoins des utilisateurs régionaux, en concertation avec les autres utilisateurs du territoire.

Enfin, nous exprimons le souhait de pouvoir ajuster notre travail en s'appuyant sur la base du travail déjà effectué dans les autres tables ou comités de travail en région, en accord avec nos valeurs, et en intégrant les autres types de sentiers de plein air.